

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**DCM n°06/2024**

Séance Ordinaire du 07 février 2024

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mi, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : SCHMITT Henri

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

**Absents excusés** : PLA Michelle, STEPPE Virginie

**Procuration** : PLA Michelle à HAMMOUDA Jeanine, STEPPE Virginie à SAGUY Françoise

**Date de la convocation** :  
01/02/2024

**OBJET : VENTE DU BIEN DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL SIS RUE DES MIMOSAS (PARCELLE AA n°107)**

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES »  
3.2 Aliénations

Monsieur le Maire indique que la commune possède un terrain sis rue des Mimosas, parcelle cadastrée AA n° 107 d'une superficie de 891 m2. Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de le diviser en deux lots et de le mettre à la vente pour la construction de deux logements de plain-pied

Le prix au mètre carré est fixé à deux cent quatre-vingt euros (280 €).

**Le Conseil Municipal,**

**Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la division de la parcelle cadastrée section AA n° 107 sis rue des Mimosas et sa vente pour la construction de deux logements de plain-pied au prix de deux cent quatre-vingt euros le mètre carré ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire, notamment l'acte notarié ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO

